PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2015, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-Jacques Trépanier Mme Thérèse Lemay Mme Diane Laverdière M. Mario Deschâtelets

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h00

2015-01-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption projet 2 règlement #212 Modifications au Plan d'urbanisme
- 3. Adoption projet 2 règlement #213 Modifications de zonage
- 4. Adoption projet 2 de règlement #214 Modifications du règlement d'émission de permis
- 5. Levée

Adoptée

2015-01-19 PROJET DE RÈGLEMENT #212 MODIFICATIONS PLAN D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter en deuxième projet le règlement #212 modifiant le plan d'urbanisme sans modification.

Adoptée

2015-01-20 PROJET DE RÈGLEMENT #213 MODIFICATIONS DE ZONAGE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter en deuxième projet le règlement #213 modifiant le zonage sans modification et que les avis publics de demande de conformité et d'intérêt à la tenue d'un référendum soient émis.

Adoptée

2015-01-21 PROJET DE RÈGLEMENT #214 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉMISSION DES PERMIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter en deuxième projet le règlement #214 modifiant le règlement d'émission des permis sans modification.

Adoptée

2015-01-22 **LEVÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement de levée l'assemblée extraordinaire.

Adoptée

Jacques Riopel, Maire	Céline Dupras, secrétaire-trésorière	